

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 2 juin 2025, à 19h32, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absent, monsieur Richard Doyon.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-06-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point 19.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2025 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

6. Autorisation de destruction des documents **(R)**
7. Renouvellement du partenariat FWSV **(R)**
8. Modification au calendrier des séances ordinaires du Conseil 2025 **(R)**

PROJET DE RÈGLEMENT

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 279-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation **(R)**

10. Adoption du premier projet de règlement 279-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation **(R)**
11. Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 279-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation **(R)**

RÈGLEMENTS

12. Adoption du règlement numéro 275-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation mixte au détriment de l'affectation du sol publique-communautaire, en basculant le lot 6 348 953 (Presbytère) de l'affectation du sol publique-communautaire vers l'affectation du sol mixte et en ajustant l'article 30 concernant la nature, la localisation et le type des équipements destinés à la vie communautaire **(R)**
13. Adoption du règlement de concordance numéro 276-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone mixte M-61 au détriment de la zone publique-communautaire P-31 en basculant le lot 6 348 953 (Presbytère) de la zone publique-communautaire P-31 vers la zone mixte M-61 **(R)**
14. Adoption du règlement numéro 281-2025 modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no. 160-2018 afin de rendre conforme, sous certaines conditions, la reconstruction de bâtiments légalement érigés, qui ne sont pas adjacents à une rue publique ou privée, conforme au règlement de lotissement **(R)**

RESSOURCES HUMAINES

15. Recommandation d'embauche de sauveteurs pour la plage municipale **(R)**
16. Recommandation d'embauche d'une animatrice de camp de jour **(R)**
17. Recommandation d'embauche pour l'écocentre **(R)**
18. Autorisation pour formation des pompiers – sauvetage hors route **(R)**

19. ~~Politique sur les conditions de travail des premiers répondants~~ (R)

GESTION CONTRACTUELLE

20. Octroi de contrat de services professionnels en ingénierie nécessaires à la réfection du 3e rang et autres (R)

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

21. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme

22. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire

23. Richard Doyon : Festivités Western

a. FWSV - Autorisation de tenir un festival (R)

b. FWSV – Autorisation haut-parleurs (R)

c. FWSV – Autorisation de parade (R)

d. FWSV – Autorisation de circuler en VTT (R)

e. FWSV – Autorisation utilisation Maison des jeunes (R)

24. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel

25. Éric Bélanger: Comité consultatif en urbanisme, CDI

26. ____ : Culture, Patrimoine et événements

27. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, APELF et ARLAC

28. Divers

29. Les comptes. (R)

30. Période de questions et commentaires. (I)

31. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2025-06-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2025 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2025

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2025 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2025-06-143

AUTORISATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor possède un calendrier de conservation des documents établi en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives*;

ATTENDU QUE pour maintenir une saine gestion documentaire, l'application du calendrier de conservation de la Municipalité entraîne la destruction de nombreux dossiers dont les délais de conservation sont arrivés à échéance;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'APPROUVER la liste des dossiers prévus pour destruction préparée par madame Lorraine Boucher, archiviste de la Société du patrimoine des Beaucerons, le 30 mai 2025.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite liste des dossiers prévus pour destruction.

ADOPTÉE

2025-06-144

RENOUVELLEMENT PARTENARIAT FESTIVITÉS WESTERN

ATTENDU la volonté du conseil à conclure des ententes avec les organismes à but non lucratif dans l'intention de les supporter au niveau de la prospérité et de la qualité de vie dans le milieu;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au partenariat selon une nouvelle entente convenue entre la municipalité et les Festivités Western de Saint-Victor;

Voici en quoi consiste l'entente :

Ce à quoi les Festivités Western s'engagent

- Offrir à la Municipalité 10 journées de location du Saloon Desjardins, lesquelles la Municipalité pourra redistribuer via des bons de compensation aux organismes qui en font la demande - le bon inclut le ménage, les taxes et que le fait que la salle soit propre à l'arrivée du bénéficiaire ;
- 4 loges VIP (2e niveau du Saloon Desjardins) lors de la tenue du rodéo du jeudi soir, ainsi qu'une loge pour tout autre événement tenu pendant les Festivités (ex: rodéo du dimanche PM) selon ce qui sera disponible ;
- Effectuer le ramassage des fientes de chevaux de façon quotidienne dans les rues du village, de façon à respecter les citoyens et les visiteurs ;

- Être mandataire de l'émission des permis de tenue de kiosque pour le compte de la Municipalité pendant la durée des Festivités ;
- Offrir un droit d'entrée complet au site et un *p'tit western* à chacun des convives de la réception civique ;
- Camping sur terrain municipal : Détenir une assurance-responsabilité et assurer le ménage après l'événement ;

Ce à quoi la Municipalité s'engage

- Verser 11 000\$ annuellement à l'organisation des Festivités Western ;
- Tenir une réception civique dans le cadre des Festivités Western et défrayer les frais encourus (organisation, invitations, nourriture, vin d'honneur, etc.) - environ 3000\$;
- Offrir une banque d'heures en main-d'œuvre de deux membres de la voirie municipale pour l'équivalent d'un maximum de 5 journées d'ouvrage, pour soutenir à l'aménagement du site avant l'événement ainsi que le démantèlement après l'événement - environ 3000\$;
- Pour 2025, permettre aux FWSV l'utilisation d'une portion de la "terre des Perron", propriété municipale, pour qu'ils y aménagent des espaces stationnement et de camping (sans eau/électricité) - Estimation des revenus de 10 000\$

Excepté pour les items ayant trait à l'utilisation de terrains municipaux (que pour 2025), ce partenariat sera automatiquement renouvelé chaque année et pourra être modifié si demandé par l'une ou l'autre des entités signataires, et que le tout est approuvé par ces deux entités.

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le maire à signer l'entente de partenariat entre les Festivités Western de Saint-Victor et la municipalité de Saint-Victor

ADOPTÉE

2025-06-145

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Victor a adopté, par la résolution numéro 2024-10-222, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE la séance du 6 octobre 2025 sera devancée au mercredi 1^{er} octobre 2025 conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025 ;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

QUE la séance ordinaire initialement prévue le lundi 6 octobre 2025 soit déplacée au mercredi 1^{er} octobre, à la même heure et au même endroit ;

QUE le calendrier des séances ordinaires de 2025 soit modifié en conséquence ;

QU'un avis public annonçant ce changement soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2025-06-146

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 279-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 159-2018 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EN ZONE RÉSIDENIELLE, DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Monsieur Éric Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de zonage no. 157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation.

Que Monsieur Éric Bélanger a déposé au conseil le projet de règlement numéro 279-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 et le règlement de construction no. 159-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle, dans le périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

2025-06-147

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 279-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 159-2018 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EN ZONE RÉSIDENIELLE, DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en

fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 123 et les suivants);

ATTENDU QUE la municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) chapitre A-19.1;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut revoir les modalités réglementaires régissant l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle dans le périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juin 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juin 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 19 juin 2025 à 16h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le premier projet de règlement no. 279-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs à des fins de bâtiment complémentaire en zone résidentielle dans le périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

2025-06-148

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 159-2018 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS RÉSIDENIELLE, DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 19 juin 2025 à 16h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

2025-06-149

ADOPTION DU REGLEMENT NO. 275-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION MIXTE AU DETRIMENT DE L'AFFECTION DU SOL PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE, EN BASCULANT LE LOT 6 348 953 (PRESBYTERE) DE L'AFFECTION DU SOL PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE VERS L'AFFECTION DU SOL MIXTE ET EN AJUSTANT L'ARTICLE 30 CONCERNANT LA NATURE, LA LOCALISATION ET LE TYPE DES EQUIPEMENTS DESTINES A LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Plan d'urbanisme no. 155-2018, tel qu'amendé, en conformité avec les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de Plan d'urbanisme no. 155-2018 en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 109 et suivants) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2025 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le règlement no. 275-2025 modifiant le

règlement du plan d'urbanisme no 155-2018 afin d'agrandir l'affectation mixte au détriment de l'affectation du sol publique-communautaire en basculant le lot 6 348 953 (Presbytère) de l'affectation du sol publique-communautaire vers l'affectation du sol mixte et en ajustant l'article 30 concernant la nature, la localisation et le type des équipements destinés à la vie communautaire.

Ledit projet de règlement doit se lire comme qui suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

TITRE DU RÈGLEMENT

2. Le présent règlement s'intitule Règlement no. 275-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no 155-2018 afin d'agrandir l'affectation mixte au détriment de l'affectation du sol publique-communautaire en basculant le lot 6 348 953 (Presbytère) de l'affectation du sol publique-communautaire vers l'affectation du sol mixte et en ajustant l'article 30 concernant la nature, la localisation et le type des équipements destinés à la vie communautaire.

OBJET DU RÈGLEMENT

3. L'objet du règlement est de modifier le Plan des affectations du sol, des potentiels et des contraintes faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol mixte au détriment de l'affectation du sol publique-communautaire en basculant le lot 6 348 953 (presbytère) de l'affectation du sol publique-communautaire vers l'affectation du sol mixte.

Le lot 6 348 953 (presbytère) est situé du côté sud de la rue Principale. Plus précisément, il est situé entre les numéros civiques 296 et 302-304 rue Principale et face au 297 rue Principale. Le presbytère, appartenant à la Municipalité de Saint-Victor, est présentement sur ce lot.

Le plan des affectations du sol, des potentiels et des contraintes, faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme no. 155-2018 est donc modifié en conséquence.

Parallèlement à cette modification du Plan d'urbanisme le règlement de concordance 276-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 sera adopté, en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ce règlement de concordance vise à assurer la conformité du Règlement de zonage no. 157-2018 au Plan d'urbanisme no. 155-2018 modifié, en basculant le lot 6 348 953 (presbytère) de la zone publique-

communautaire P-31 vers la zone mixte M-61, le tout afin de refléter la présente modification au plan d'urbanisme.

Ainsi le lot 6 348 953(presbytère) pourra accueillir des usages mixtes, ce qui est l'objet ultime de ces modifications règlementaires au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage.

Le règlement a également pour objet d'ajuster l'article 30, concernant la nature, la localisation et le type des équipement destinés à la vie communautaire du Plan d'urbanisme no. 155-2018. Cet ajustement permet de refléter la nouvelle réalité du Presbytère qui bascule d'une affectation du sol Publique-Communautaire à une affectation du sol Mixte. L'article 30 se lira dorénavant comme suit :

CHAPITRE VI LA NATURE, LA LOCALISATION ET LE TYPE DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA VIE COMMUNAUTAIRE

30. LA NATURE, LA LOCALISATION ET LE TYPE DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA VIE COMMUNAUTAIRE

Le Plan d'urbanisme précise quelques équipements qui sont destinés à l'usage de la vie communautaire comme l'école Le Tremplin, le Centre d'hébergement Aube-Nouvelle, l'église, le presbytère, l'Hôtel de Ville et la Bibliothèque, le Bureau de Poste, le Stade des Bâisseurs, les installations des Festivités western de Saint-Victor, la plage du Lac Fortin ainsi que certains terrains sportifs (balle, patinoire, soccer, tennis, ...). La salle de l'Âge d'or et celle des Chevaliers de Colomb font également partie des équipements à caractère communautaire de la Municipalité.

Concernant le presbytère l'affectation du sol de ce dernier a été modifié d'une affectation Publique-communautaire à une affectation du sol Mixte. Ainsi le coffre à outil permettant la valorisation du presbytère, appartenant à la municipalité se trouve élargi, notamment par la possibilité d'y implanter de petits commerces de quartiers. L'affectation du sol Mixte permettant également les usages de services communautaires, il est à noter que le presbytère conserve également sa vocation communautaire, même si de nouvelles possibilités s'offrent pour sa valorisation.

L'aménagement d'une place artistique, d'un parcours de panneaux d'interprétation et par balado-découverte, des sentiers pédestres ainsi que les travaux de réfection du terrain de balle font partie des projets prévus par la Municipalité à court terme.

À noter finalement que la Municipalité réfléchit à la possibilité de désigner un secteur communautaire destiné à l'implantation de mini-maisons sur son territoire.

ENTRÉE EN VIGUEUR

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière

ADOPTÉE

2025-06-150

**ADOPTION DU REGLEMENT DE CONCORDANCE NO.276-2025
MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE MIXTE M-61 AU DETRIMENT DE LA ZONE
PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE P-31 EN BASCULANT LE LOT
6 348 953 (PRESBYTERE) DE LA ZONE PUBLIQUE-
COMMUNAUTAIRE P-31 VERS LA ZONE MIXTE M-61**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son Plan d'urbanisme no.155-2018, tel qu'amendé, en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 123 et les suivants);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor par le biais du règlement 275-2025 modifie son Plan d'urbanisme no. 155-2018 et que le présent règlement vise à assurer la concordance du Règlement de zonage no. 157-2018 en lien avec cette modification du Plan d'urbanisme no. 155-2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 article 110.4) en vue d'effectuer la concordance avec son règlement de plan d'urbanisme no.155-2018 modifié par le règlement 275-2025;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement est donné par Monsieur Richard Doyon à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est déposé par Monsieur Richard Doyon à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mai 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2025 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le règlement no. 276-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone mixte M-61 au détriment de la zone publique-communautaire P-31, en basculant le lot 6 348 953 de la zone publique-communautaire P-31 vers la zone mixte M-61.

Ledit projet de règlement doit se lire comme qui suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

TITRE DU RÈGLEMENT

2. Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 276-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone mixte M-61 au détriment de la zone publique-communautaire P-31, en basculant le lot 6 348 953 de la zone publique-communautaire P-31 vers la zone mixte M-61.

OBJET DU RÈGLEMENT

3. L'objet du règlement est d'étendre la zone M-61 au lot 6 348 953 afin de notamment permettre à des usages du groupe d'usage MIXTE de s'établir sur le lot 6 348 953. L'ensemble des normes prévues à l'intérieur de la zone M-61, notamment celles prévues à la Grille de spécifications des usages – feuillet #4, du Règlement de zonage 157-2018 s'appliqueront également sur le lot 6 348 953.

Le lot 6 348 953 est situé du côté sud de la rue Principale. Plus précisément, il est situé entre les numéros civiques 296 et 302-304 rue Principale et face au 297 rue Principale. Le presbytère, appartenant à la Municipalité de Saint-Victor, est présentement sur ce lot.

Le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage no. 157-2018 est donc modifié en conséquence.

Ce règlement vise également, en concordance, à modifier le Règlement de zonage no. 157-2018 de façon à assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme, suite à la modification du plan d'urbanisme par le règlement 275-2025.

Ainsi le lot 6 348 953 pourra accueillir des usages mixtes, ce qui est l'objet ultime de ces modifications règlementaires au plan d'urbanisme et au règlement de zonage.

ENTRÉE EN VIGUEUR

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière

ADOPTÉE

2025-06-151

ADOPTION DU REGLEMENT NO. 281-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONDITIONS D'EMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 160-2018 AFIN DE RENDRE CONFORME, SOUS CERTAINES CONDITIONS, LA RECONSTRUCTION DE BATIMENTS LEGALEMENT ERIGES, QUI NE SONT PAS ADJACENTS A UNE RUE PUBLIQUE OU PRIVEE CONFORME AU REGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec, chapitre C-27.1 ;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) chapitre A-19.1 et qu'en vertu de cette Loi la municipalité a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement relatif à certaines conditions d'émission de permis de construction sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 160-2018 le 7 mai 2018;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les conditions d'émission de permis de construction afin de rendre conforme sous certaines conditions, la reconstruction de bâtiments légalement érigés, qui ne sont pas adjacents à une rue publique ou une rue privée conforme au Règlement de lotissement;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Éric Bélanger à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mai 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mai 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 26 mai 2025 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le règlement numéro 281-2025 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction no. 160-2018 afin de rendre conforme sous certaines conditions, la reconstruction de bâtiments légalement érigés, qui ne sont pas adjacents à une rue publique ou une rue privée conforme au Règlement de lotissement.

Ledit projet de règlement doit se lire comme qui suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

TITRE DU RÈGLEMENT

2. Le présent règlement s'intitule : Règlement numéro 281-2025 modifiant le règlement sur les conditions d'émission de permis de construction no. 160-2018 afin de rendre conforme sous certaines conditions, la reconstruction de bâtiments légalement érigés, qui ne sont pas adjacents à une rue publique ou une rue privée conforme au Règlement de lotissement ;

MODIFICATIONS

3. L'alinéa 2^o de l'article 4 du règlement sur les conditions d'émission de permis de construction no. 160-2018 est remplacé par le texte suivant :

Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée, doit être adjacent à une rue publique ou privée en conformité avec le règlement de lotissement municipal, sauf dans les cas suivants :

- a) Une construction pour fins agricoles dans les zones d'affectations agricoles, agroforestières et forestières;

b) Une reconstruction d'un bâtiment principal ou complémentaire existant sous réserve des conditions suivantes :

- Le bâtiment doit avoir été légalement érigé;
- La reconstruction doit être réalisée dans un délai de 18 mois suivant la date où le bâtiment a été démoli volontairement ou détruit par une cause fortuite;
- Le terrain ainsi que le bâtiment doivent être accessibles pour les véhicules d'urgence;
- Dans le cas d'un bâtiment complémentaire, un bâtiment principal doit être présent sur le lot pour que sa reconstruction soit autorisée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière

ADOPTÉE

2025-06-152

RECOMMANDATION EMBAUCHE SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor désire embaucher des sauveteurs pour la plage municipale ;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'embaucher Louca Bolduc, Arielle Bourque et Charline Bourque à titre de sauveteurs pour la plage municipale, selon les conditions et modalités entendues.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents, le cas échéant

ADOPTÉE

2025-06-153

RECOMMANDATION EMBAUCHE ANIMATRICE CAMP DE JOUR

ATTENDU la demande accrue de places pour les plus jeunes participants ;

ATTENDU la quantité et la qualité des candidatures reçues ;

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de confirmer l'embauche de Maïlie Bolduc pour compléter l'équipe d'animateurs/animateuses du programme de camp de jour de la municipalité de Saint-Victor.

Que les conditions de travail soient celles préalablement autorisées et déposées au conseil en regard de la politique salariale du personnel du camp de jour 2025.

ADOPTÉE

2025-06-154

RECOMMANDATION EMBAUCHE ÉCOCENTRE

ATTENDU l'ouverture du nouvel écocentre à la municipalité de Saint-Victor ;

ATTENDU le besoin d'avoir une personne sur place lors des journées d'ouverture ;

ATTENDU la réception de 6 candidatures ;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'embaucher Mathieu Bernard comme responsable de l'écocentre, selon les conditions et modalités entendues.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-06-155

AUTORISATION POUR FORMATION DES POMPIERS – SAUVETAGE HORS ROUTE

ATTENDU la nécessité d'améliorer la couverture du SSI en matière de sauvetage hors route ;

ATTENDU la soumission reçue de Formarisk pour 40 heures de formation pour ce type de sauvetage;

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la formation dispensée par Formarisk pour un total de 40 heures au montant de 18 740.93\$ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-06-156

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU 3E RANG ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désirait recevoir des propositions pour les services professionnels en ingénierie concernant la réalisation des plans et devis en lien avec la réfection du 3e Rang et autres;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des propositions, le 6 mai 2025, quatre (4) des huit (8) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des propositions se détaillent comme suit:

	PARALLÈLE 54	ARTELIA	ARPO	PLURITEC
Prix soumis (tx incluses)	39 321,45 \$	45 985,40 \$	51 257,69 \$	54 118,73 \$
Rang	1	2	3	4

CONSIDÉRANT QUE toutes les propositions sont conformes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le mandat soit octroyé à la firme « Parallèle 54 Expert-Conseil inc. ».

ADOPTÉE

2025-06-157

FWSV – AUTORISATION DE TENIR UN FESTIVAL

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation pour tenir un festival ;

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à tenir la 46^e édition du festival du 21 au 27 juillet 2025.

ADOPTÉE

2025-06-158

FWSV – AUTORISATION HAUT-PARLEURS

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de diffuser de la musique dans les rues de la municipalité ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à diffuser de la musique dans les rues de la municipalité lors de la 46^e édition des festivités Western qui se dérouleront du 21 au 27 juillet 2025.

ADOPTÉE

2025-06-159

FWSV – AUTORISATION DE TENIR UNE PARADE

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de tenir une parade dans les rues de Saint-Victor le dimanche 27 juillet 2025 ;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à tenir une parade dans les rues de Saint-Victor le dimanche 27 juillet 2025 et d'utiliser les rues municipales pour le détournement des véhicules lors de la parade.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-06-160

FWSV – AUTORISATION DE CIRCULER EN VTT

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation de circuler dans les rues de la municipalité en VTT pour la durée des festivités et pour deux périodes, l'une précédant et l'autre succédant aux festivités, en vue de la préparation et de la fermeture ;

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à circuler en VTT dans les rues de la municipalité du 13 au 31 juillet 2025.

ADOPTÉE

2025-06-161

FWSV – AUTORISATION D'UTILISATION DE LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE les Festivités Western demandent l'autorisation pour utiliser le local de la Maison des Jeunes du 21 au 27 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE les responsables de la Maison des Jeunes doivent donner leur accord pour une telle utilisation ;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à utiliser le local de la Maison des Jeunes pour l'équipe de sonorisation, à la condition que les responsables de la MDJ donnent leur accord.

ADOPTÉE

2025-06-162

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 768 499.52\$.

Marie Hazen	900,00 \$
Jacques Poulin	166,7 \$
Serres Horto Verdi (résolution2025-05-108)	33 474,60 \$
Entreprises Claude Boutin	2 626,95 \$
Entreprises Myrroy	12 355,22 \$
RM Leduc	20,78 \$
Addenergie	218,45 \$
Signoplus	17 132,94 \$
Ville de Saint-Georges	1 878,14 \$
Service de Lage	886,70 \$
SRACQ	39,00 \$
Brassard Buro	252,39 \$
MI Consultants	287,44 \$
MRC Beauce Centre	729,51 \$
Jonathan V. Bolduc	90,30 \$
Jonathan V. Bolduc	39,80 \$

Planiftime	5 132,36 \$
Novalie	111,81 \$
Visa avril	4 964,22 \$
Magasin Coop	1 829,20 \$
Hercule Fortin Inc.	1 232,13 \$
Morency Avocats	2 712,24 \$
Purolator	68,45 \$
Camions Globocam Beauce	322,70 \$
Telus Mobilité	312,61 \$
Énergies Sonic	9 934,48 \$
Amilia	590,53 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Téléphone St-Victor	558,22 \$
Richard Breton	287,43 \$
Gingras Électrique	6 772,88 \$
Pharmacie Cliche et Aubry	293,73 \$
Pubs Bel-Vic	50,99 \$
Myriam Bélanger	97,98 \$
Carole-Anne Jacques	265,16 \$
Hydro Québec	14 803,33 \$
Kalitec	2 425,17 \$
Durand Marquage	20 011,52 \$
Pavage Sartigan	148 069,00 \$
Ambiance Sports	914,02 \$
JU Houle	3 955,90 \$
Soudure Perron et frères	6 500,69 \$
Garage Bizier	722,31 \$
Tomy Poulin	200,00 \$
Eric Latulippe	300,00 \$
Sylvie Gagné	1 845,00 \$
Eric Lauzier	210,00 \$
Traction	1 687,94 \$
Transcontinental distribution	595,41 \$
Pneus Beaucerons	125,88 \$
Centre du camion amiante	293,13 \$
Pièces GR	401,49 \$
Blanchette Vachon	758,84 \$
Colette Gosselin	571,35 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Giroux et Lessard	229 734,38 \$
Groupe Sports-inter plus	7 024,98 \$
Lignes Xpert 2021	1 897,09 \$
MRC Beauce Centre	27 102,93 \$
Echo-Tech	2 443,22 \$
Aquabeauce	128,00 \$
Association gestionnaires sécurité incendie	1 391,20 \$
Travaux Agricoles Dany Rodrigue	655,36 \$
Cordonnerie Bureau	735,84 \$
Maxi-Métal	202,54 \$
CMP Mayer	3 458,17 \$

Pizzeria Jippy	67,84 \$
Filtrum Construction	5 060,91 \$
Linde Canada	100,97 \$
Energir	1 843,02 \$
Télé Alarme Plus	148,71 \$
Automatisation JRT	2 052,47 \$
TGC	137 613,90 \$
Extincteurs de Beauce	2 516,16 \$
Alysson Paré	100,00 \$
Ferme Cliche et Lessard	172,46 \$
PJB Industries	3 601,03 \$
Wainbee	483,86 \$
Stantec	2 827,93 \$
Sports experts	719,40 \$
Eurofins environex	5 991,40 \$
Groupe CT	3 388,81 \$
MRC Beauce Centre	629,30 \$
Ferme Donald Vachon	11 267,55 \$
Gravières GNVR	3 396,82 \$
TOTAL	768 499,52 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Les questions pertinentes ont porté sur :

- Le moment éventuel où la municipalité compte réparer les rangs 3-4-5 et la route Gosselin
- Compte de taxes - traitement des matières organiques

2025-06-163

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante.

Et résolu. à l'unanimité des membres du Conseil. que la présente séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière